



RETRAIT AU CONSEIL DES ARTS DU CANADA DES PROGRAMMES DE SUBVENTIONS PAR PATRIMOINE CANADIEN

Subventions à l'enregistrement sonore des musiques spécialisées
Aide à la distribution de musiques spécialisées

Déclaration du Conseil québécois de la musique

Attendu que le 31 juillet dernier, le ministère du Patrimoine canadien annonçait le retrait de deux volets du Fonds de la musique du Canada dont le volet de la diversité de la musique canadienne : *Subventions à l'enregistrement sonore de musique spécialisée* et *Aide à la distribution de la musique spécialisée*.

Attendu que le Conseil des Arts du Canada gérait avec succès ces programmes qui ont servi à soutenir des centaines d'artistes, ensembles, étiquettes et distributeurs de nombreux enregistrements d'importance sur le plan artistique et culturel.

Attendu que pour l'instant aucune autre instance canadienne peut accueillir la clientèle durement touchée par ces coupures de programmes dans le cadre de leurs propres critères d'admissibilité.

Nous appelons notre gouvernement canadien à reconnaître l'importance de la musique créée, interprétée et diffusée par nos musiciens et du rôle essentiel de ces créateurs dans le paysage culturel canadien. En conséquence, nous lui demandons d'assurer le soutien aux créateurs et aux maisons d'enregistrement sonores par des programmes adaptés aux réalités spécifiques du milieu des musiques de création et financés à la hauteur du besoin de ce secteur.

Octobre 2009